

la guerre, le rendement en maïs aux États-Unis a accusé une augmentation annuelle d'environ 2 boisseaux l'acre tandis que le rendement en blé au Canada n'a augmenté que de .2 de boisseau l'acre.

Cela représente exactement le genre de concurrence qu'il va nous falloir affronter dans les régions qui ne bénéficieront pas immédiatement de ce programme. Le comité de l'agriculture examine actuellement le très grave problème de la baisse des prix des grains de provende.

Les prix de l'orge ont bien baissé. Je vais vous citer un passage du *Leader Post* de Regina, du 11 avril dernier, au sujet d'un bulletin de James Richardson and Sons. Voici ce qu'on y dit:

● (9.20 p.m.)

Comme il fallait s'y attendre, la Commodity Credit Corporation des États-Unis a accepté des exportateurs des offres d'environ 57c. franco à bord le boisseau de Duluth-Superior, pour un peu plus de 5 millions de boisseaux d'orge.

A 50c. le boisseau, ces gens vont avoir bien du mal à se ressentir de ces changements. Il y a, jusqu'à un certain point, surabondance d'orge et d'avoine. Les céréales de provende représentent environ 3 p. 100 de notre commerce d'exportation. J'ai ici une coupure du *Journal d'Edmonton*, du 3 février, intitulée «Barley future 'uncertain'». Autrement dit, en plus des incertitudes et du problème que le comité de l'agriculture doit examiner aujourd'hui, il lui faudra étudier le problème du blé de provende ou de toute autre céréale dont la culture sera peut-être nécessaire dans cette région. C'est une chose que bien des agriculteurs vont avoir du mal à comprendre, tant que le gouvernement n'aura pas établi un programme de nature à répondre à leurs besoins.

Il leur semblera sûrement que la diminution que demande le gouvernement les touchera, eux surtout. On peut jongler avec les chiffres, bien sûr. Ainsi, en faisant abstraction de la région connue sous le nom de triangle de Palliser, il est intéressant de noter que si la règle de 13.5 p. 100 de protéine était appliquée, les emblavures de blé au Canada seraient passées de 25 millions d'acres à 18 millions en 1968. Cette fraction de 73 p. 100 des emblavures en 1968 aurait produit 373 millions de boisseaux de blé ou 70 p. 100 de la quantité globale de 533 millions de boisseaux en 1968.

Grâce à ce genre de mesure, le gouvernement pourrait vraisemblablement un jour déclarer avoir résolu le problème du blé panifiable. Mais quelle est la situation dans la réalité? On a créé un autre problème en n'accordant pas jusqu'ici assez d'attention à cette situation. Une fois la formule mise en œuvre,

il faudra songer particulièrement à ceux qui en sont exclus. Certaines personnes comprendront difficilement qu'un des leurs puisse faire concurrence aux gens des régions tropicales, où la pluie et le soleil abondent, et produire en quantité, alors qu'on n'a pas fait de recherches sur les conditions atmosphériques au Canada. Dans certaines de ces régions tropicales, on rentre plusieurs récoltes par année, alors que nous sommes limités à une seule saison.

A l'intention de ceux que la région dite du triangle de Palliser peut intéresser, j'aimerais expliquer la situation. Le triangle s'étend sur une région délimitée par une ligne tracée en direction nord, de la frontière des États-Unis au nord d'Edmonton, pour suivre ensuite *grosso modo* la ligne principale des chemins de fer du Canadien National en traversant la Saskatchewan jusqu'à l'ouest du Manitoba. De là, elle fait angle droit pour revenir à la frontière américaine. Toutes les régions à l'extérieur de ce tracé: les contreforts en Alberta, la vallée de la rivière la Paix, les parcs de la Saskatchewan, et presque tout le Manitoba, ont atteint une moyenne inférieure à 13.5 p. 100 au cours des quarante années de la période sur laquelle l'étude s'est poursuivie. Le Manitoba surtout sera frappé. Seulement environ 30 p. 100 de ses emblavures de blé se trouveront dans la région de protéine.

On devine quelles seront les répercussions pour le Manitoba. Le bill ne prévoit rien comme ajustement. On ne prévoit rien pour les céréales de provende et ainsi de suite. Rien non plus comme frais d'entreposage pour assurer aux cultivateurs un certain revenu pendant la période d'attente, avant que la Commission ne commande le blé. Bien entendu, la Commission retardera l'acheminement des grains. Le blé devra être retenu pendant un certain temps pour le mélanger.

Il n'y a dans le bill aucune disposition au sujet des installations d'entreposage très complexes qui seront nécessaires pour mélanger les catégories de blé riche en protéines et ainsi de suite. Je puis imaginer le cas où, aux terminus, on pourrait obtenir du grain d'une teneur en protéine de 14 p. 100 en mélangeant 1,000 boisseaux de grain à 15 p. 100 de protéine et 1,000 boisseaux de grain à 13 p. 100. En fait, je suppose que c'est là une des diverses manières de procéder. J'imagine sans peine les contenants qui seraient nécessaires. Il n'y a aucune disposition à cet égard. Si nous devons assurer l'entreposage à pied d'œuvre, il faudra reconstruire tout le système des élévateurs. Le gouvernement devra trouver une méthode pour amener le grain aux terminus à l'intérieur des terres ou assurer des terminus ailleurs. Il faudrait réaliser les modifications là où elles seront le plus utiles. On pourrait considérer la recherche